

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Suisse 2014-2020

Pré-comité de programmation (partie pilotage)

1^{er} octobre 2018 à Nyon

Compte-rendu de séance

Le pré-comité de programmation s'est réuni le 01 octobre à Nyon sous la coprésidence de la Coordination régionale Interreg suisse représentée par **Laure COUSSOT**, et de l'Autorité de gestion, la Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par **Hervé HILAND**.

Participaient à cette réunion :

- BEAUPAIN Nicolas, Région Bourgogne-Franche-Comté
- BERDAT Stéphane, République Et Canton Du Jura
- BETTU Brigitte, Département De l'Ain
- BOLZANI Enrico, Canton De Genève
- BRUNET Thierry, SGAR Bourgogne-Franche-Comté
- DARBELLAY Yves, République et Canton du Valais
- FUNAZZI Christine, Département De L'Ain
- GASTALDI Marie, Département De Haute-Savoie
- GROSJEAN Ismaël, République Et Canton Du Valais
- GUETAZ Sylvain, Région Auvergne Rhône Alpes
- JANNIN Laurence, Conseil Départemental Du Doubs
- LOIRE Bruno, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LOPEZ Alexa, Conseil Départemental Du Jura
- MARADAN Kim, Canton De Berne
- MONNIOT Nathalie, Département du Territoire de Belfort
- TRUCHOT Delphine, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ZUFFEREY Norbert, Canton De Vaud

Secrétariat Conjoint :

- CHARPIOT Kadra, Région Bourgogne-Franche-Comté
- COUSSOT Laure, Coordination Régionale Interreg
- DUFFET Clémence, Région Bourgogne-Franche-Comté
- GOUGET Aurélie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MEDJALDI-MICHEAU Danièle, Région Bourgogne-Franche-Comté
- POUPART Sara, Région Bourgogne-Franche-Comté
- QUADRONI Norman, Coordination Régionale Interreg

Autorité de Gestion :

- BRIDIER Jean-Pierre, Région Bourgogne-Franche-Comté
- THOZET Cécile, Région Bourgogne-Franche-Comté

Excusés :

- GASSER Mireille, Coordination Régionale Interreg
- GRUBER Véronique, Canton De Fribourg
- GUILLABERT Anne, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
- PENNEC Johanne, Région Bourgogne-Franche-Comté
- VIREDAZ Gian-Valentino, République Et Canton De Neuchâtel

1. Situation et perspectives de gestion de fin de programme	4
a. « Cadre de performance » : des indicateurs à privilégier.....	4
b. Etat de la programmation et perspectives du vivier	5
c. Reste à programmer : perspectives de modification de maquette	6
d. Situation de la programmation en Suisse	7
2. Préparation de la future programmation « post 2020 »	9
3. Point sur l'évaluation pluri-axes	9
4. Communication : actions à venir	10
5. Calendrier	11

La séance débute avec un bref exposé par M. Patrick Freudiger, secrétaire général de Région de Nyon, et M. Alexis Lacroix, chargé de projets à Région de Nyon.

La collectivité publique est heureuse d'accueillir le pré-comité de suivi Interreg France-Suisse, dont les membres l'en remercient.

1. Situation et perspectives de gestion de fin de programme

a. « Cadre de performance » : des indicateurs à privilégier

L'Autorité de Gestion rappelle que le cadre de performance a été adopté par la Commission Européenne préalablement au démarrage du programme Interreg 2014-2020 et qu'il est inscrit dans le document du Programme de Coopération (pages 104-105). Les indicateurs retenus et figurant au cadre doivent être alimentés afin de permettre d'attester de la bonne avancée du programme et de valoriser les actions entreprises sous son égide. La rédaction du RAMO 2018 sera l'occasion de faire le point sur l'ensemble des indicateurs, y compris ceux hors du cadre de performance.

L'AG précise qu'au-delà de l'échéance immédiate du 31 décembre 2018, les difficultés à atteindre les cibles de performance à ce jour peuvent avoir des conséquences à long terme, d'abord car la date citée précédemment n'est qu'une étape intermédiaire, les chiffres finaux étant arrêtés au 31 décembre 2023 et les cibles pour cette date étant 5 à 6 fois supérieures à celles de 2018, mais aussi car la Commission va s'appuyer sur ces indicateurs pour préparer le futur programme Interreg VI 2021-2027, notamment pour décider des axes d'intervention et de l'enveloppe financière. De mauvais résultats maintenant peuvent signifier moins d'argent sur la prochaine période, et il est donc impératif de montrer une bonne dynamique et des mesures correctives pour la deuxième partie du programme en cours.

Le partenariat suisse s'enquiert des potentielles conséquences financières de cette non-atteinte des cibles.

L'AG revient sur la notion de suspension de paiements (Article 142 règlement UE 1303/2013) qu'encourt le programme si le seuil de 65% de la valeur cible pour tous les indicateurs de performance (quantitatifs et financiers) n'est pas atteint, ainsi que sur la nécessité de fournir un plan d'action correctif à la Commission pour éviter cette sanction. Ce plan est essentiel à ce moment de la programmation, pour éviter les sanctions d'une part, mais aussi et surtout pour permettre l'atteinte des cibles en 2023 car passée cette date il sera trop tard pour des mesures rectificatives.

L'AG dresse un récapitulatif, par axe, de l'état d'avancement des indicateurs de performance. L'indicateur financier de l'axe 2, les indicateurs REA3 (axe 2) et CO43 (axe 4) apparaissent critiques et impossibles à remonter au seuil de 65% de leur cible d'ici au 31 décembre 2018.

Le Canton de Vaud questionne l'AG sur l'impact pour le partenariat suisse et sur ce qui est attendu au regard de ces résultats.

La CRI explique que le but de cette présentation est de rappeler le cadre de performance qui avait été laissé de côté après le lancement du programme et l'impact que son respect fait peser sur la stratégie de fin de programmation.

L'AG appuie cette dernière remarque en évoquant la nécessité de faire preuve d'une plus grande rigueur dans la sélection des projets afin de retenir prioritairement, sur les OS critiques, les projets permettant d'alimenter les cibles du cadre de performance. Ce propos est illustré par la présentation à la cellule d'appui d'un tableau mettant en exergue les actions les plus à même de contribuer au cadre et qui devront donc être privilégiées, sans pour autant abandonner les autres indicateurs.

Il est précisé qu'à ce stade il s'agit de mesures de priorisations, non d'exclusion systématique, le reliquat permettant encore de programmer des projets assez divers.

La CRI ajoute que des ateliers d'animation pourraient être organisés pour assurer l'émergence de projets en synergie avec les actions mises en place avec les organismes de coopération à l'instar des matinées Tourisme dans l'arc jurassien avec la CTJ.

Le Département de la Haute-Savoie s'inquiète de l'interprétation des indicateurs, notamment le critère « mesures de gestion » qui apparaît peu explicite.

L'AG répond en utilisant l'exemple du projet « Fleurs Locales » qui propose 38 sites d'essaimages mais dont l'opération dans son ensemble correspond à 1 mesure de gestion. L'AG mentionne que la définition des différents indicateurs a été stabilisée en interne, par l'édition d'un guide notamment, mais que certains projets programmés au début de la période doivent être réévalués car les définitions n'avaient pas été arrêtées au moment de leur démarrage. Ces mesures de révision pourront avoir un impact sur certains indicateurs, à la hausse comme à la baisse.

La perspective de modification de la maquette est évoquée

L'AG rappelle enfin que le probable changement de maquette, s'il est accepté par la Commission, ajustera les cibles de performance au prorata des ajustements financiers par axe et par OS, par conséquent certaines cibles diminueront tandis que d'autres augmenteront, ce qui implique que l'évolution de la maquette ne dispensera pas les partenaires du programme de leurs obligations de départ quant au cadre de performance. Ainsi, il devient essentiel de tout mettre en œuvre dans la sélectivité en amont afin d'éviter de rejeter tardivement des projets ayant franchi régulièrement toutes les étapes d'éligibilité et d'instruction, à plus forte raison s'agissant de projets permettant d'abonder les cibles en difficulté (cf. CO43 pour l'axe 4). A défaut de cela, les cibles 2023 risquent de ne pas être atteintes.

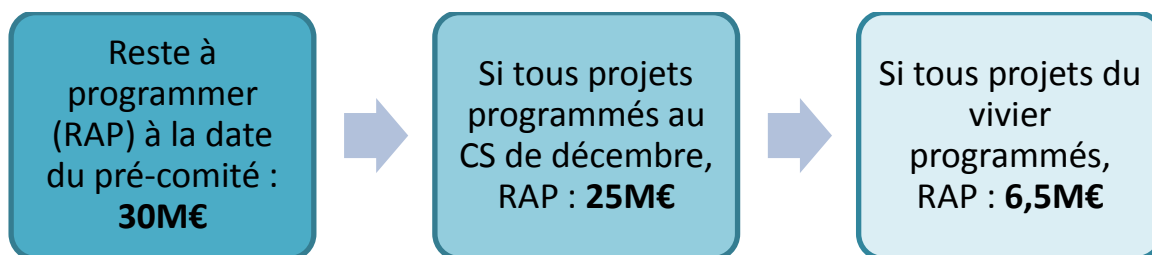
b. Etat de la programmation et perspectives du vivier

La présentation des projets proposés au vivier par l'ensemble des partenaires au cours de la période estivale confirme la tendance observée jusqu'à présent, à savoir un axe 3 en perspective de forte sous-programmation, un axe 4 délaissé et de nombreux projets sur l'OS3 de l'axe 2.

Le Canton de Vaud mentionne un projet de covoiturage sur le Bassin Lémanique qui n'apparaît pas dans le tableau.

Le Territoire de Belfort corrige le coût total franco-suisse estimé pour l'opération de promotion de la ligne Belfort-Delle-Suisse, qui serait de 1 000 000 € et non plus de 300 000 €.

c. Reste à programmer : perspectives de modification de maquette



Le constat est que le montant total restant est suffisant pour programmer l'ensemble des projets figurant au vivier. Toutefois, l'axe 3 reste dans une perspective de sous-programmation, avec un reliquat estimé à **7,8M€** après programmation de l'ensemble des opérations potentielles, tandis que dans le même temps l'axe 2 serait en déficit de **6,7M€**.

Cet état des lieux est la principale motivation de la modification de maquette proposée par l'AG, c'est-à-dire un transfert d'environ **7,45M€** de l'axe 3 vers l'axe 2.

Cette proposition de modification attire l'attention du Canton de Genève dont le représentant interroge les procédures entre l'AG et la Commission. Ses questionnements sont motivés par le fait que le dépassement de l'enveloppe initiale prévue à l'axe 2 est essentiellement lié à deux projets, Dôle-Tuffes et la station téléphérique du Salève, dont les programmations ne sont à ce jour pas garanties. Par conséquent, basculer les crédits entre les axes pour au final ne pas consommer sur l'axe 2 et peut-être recevoir un projet sur l'axe 3 qui en retour ne pourrait être financé présente un double risque pour le reste de la période de programmation. Le Canton s'interroge sur la possibilité de faire ce transfert en plusieurs fois afin d'avoir un meilleur ajustement aux projets candidats au co-financement. Enfin il s'interroge sur l'opportunité de soustraire davantage de crédits à l'axe 4 au profit des axes 1 et 2.

L'AG précise que ce transfert nécessite un accord de la Commission, que le processus d'acceptation prend en général 4 mois environ, et que de revenir sur un transfert pour le défaire serait très mal perçu. Il est important de pouvoir justifier d'une demande de modification de maquette, or compte tenu de la non atteinte de toutes les cibles de performance au 31 décembre 2018, la Commission va solliciter un plan de réaction de la part de l'AG, et ce changement de maquette participe de la stratégie de contingence qui sera proposée à la Commission.

La CRI s'interroge sur la possibilité de repousser la date de transmission de la demande de modification à la CE afin d'avoir une réponse à temps pour le comité de juin. A défaut, si les projets devaient être programmés sans décision de la CE sur la modification de la maquette, cela sous-entend que certains axes seraient en sur-programmation. Il faudrait adapter le calendrier de préparation de la demande de modification de la maquette suite aux retours attendus sur le projet Dôle-Tuffes.

L'échange se porte sur le projet Dôle-Tuffes dont la programmation est actuellement bloquée par un avis de l'Etat français et dont le montant FEDER prévisionnel constitue à lui seul 6,5M€, ce qui signifie que dans l'éventualité où l'opération serait définitivement rejetée, le changement de maquette ne serait plus nécessaire. Le représentant du SGAR BFC rappelle qu'un avis favorable de l'Etat est suspendu à la réévaluation du projet sur son volet environnemental afin d'en diminuer les impacts.

Les parties présentes s'accordent sur le fait que les programmations par le Comité de Suivi du 7 décembre seront déterminantes pour la demande de modification de maquette et pour soumettre deux scénarios à ce même comité :

- Soit adresser une demande à la Commission pour une modification de maquette du montant total des projets présentés au vivier
- Soit adresser une première demande de changement de maquette à la Commission d'un montant partiel du total présenté au vivier dans l'attente de la programmation des projets et de l'évolution du vivier en fonction des nouvelles candidatures à venir et d'une éventuelle deuxième demande de modification courant 2020.

Selon le scénario retenu, une consultation écrite aura lieu entre les 15 et 30 janvier 2019 avant que la demande formelle de modification soit adressée à la Commission en février.

L'AG avertit l'ensemble du partenariat sur l'importance de se concentrer sur des projets qui s'achèveraient avant la fin du programme afin qu'ils puissent contribuer aux indicateurs. Toutefois, il est précisé qu'il est envisageable de sectionner un projet donné en plusieurs phases autonomes dont les échéances rentreraient dans la période de programmation et ce même si la fin du dit projet devait survenir hors délai. Le risque pour un projet dépassant les échéances serait la réfaction des paiements du FEDER, voire si la situation persiste la déprogrammation d'office.

d. Situation de la programmation en Suisse

La CRI précise que les modifications de maquette envisagée en France auraient comme conséquence en Suisse d'interroger sur la pertinence de la répartition de la maquette. Par exemple, si la maquette en France revoit l'importance financière de l'axe 3, se posera dès lors la question de conserver la répartition actuelle en Suisse étant entendu qu'un montant important de co-financements cantonaux est précisé dans l'axe 3.

Pour information, la répartition de la maquette en Suisse a été modifiée en début d'année en lien avec la Confédération dans le cadre du rapport annuel 2017 au regard des prévisions de programmation et des disponibilités financières de chaque mesure. L'axe 1 et l'axe 2 ont ainsi été abondés au détriment de l'axe 3.

En intégrant les prévisions de programmation au prochain comité, le niveau de programmation devrait atteindre près de la moitié des fonds suisses à disposition du programme, soit près de 46% de la maquette suisse (contre plus de 54% de la maquette UE). Le taux de consommation des financements cantonaux prévisionnels est plus bas que celui des financements fédéraux, respectivement 33% et 76%.

Le représentant du Canton de Vaud rappelle l'engagement financier de l'ensemble des cantons en précisant que les crédits sont disponibles et mobilisés au cas par cas selon l'intérêt des projets émergeant.

	Maquette septembre 2018			Programmation juin 2018						Prospective de programmation nov. 2018					
	fin. féd.	fin. cant. prévisionnels	Total	fin. féd.	%	fin. cant.	%	TOTAL	%	fin. féd.	%	fin. cant.	%	TOTAL	%
1. Innovation	6'100'000	5'360'000	11'460'000	4'101'226	67%	3'782'023	71%	7'883'249	69%	5'069'276	83%	4'721'745	88%	9'791'021	85%
2. Tourisme, Environnement,	3'100'000	13'443'000	16'543'000	2'658'608	86%	3'319'020	25%	5'977'628	36%	2'658'608	86%	3'327'020	25%	5'985'628	36%
3. Transports	1'600'000	13'000'000	14'600'000	932'527	58%	12'16'876	9%	2'149'403	15%	1'042'027	65%	12'16'876	9%	2'258'903	15%
4. Formation, Services	3'000'000	2'000'000	5'000'000	1'701'555	57%	1'381'829	69%	3'083'384	62%	1'906'280	64%	1'381'829	69%	3'288'109	66%
5. Management régional	1'200'000	1'197'000	2'397'000	527'302	44%	598'500	50%	1'125'802	47%	697'302	58%	798'000	67%	1'495'302	62%
TOTAL	15'000'000	35'000'000	50'000'000	9'921'218	66%	10'298'248	29%	20'219'466	40%	11'373'493	76%	11'445'470	33%	22'818'963	46%

Les cantons de Vaud et Genève interrogent la CRI et l'AG sur la stratégie pour l'avenir du programme, en évoquant deux pistes distinctes, la valorisation des projets par des actions d'animation ciblant les OS en difficulté ou un rejet d'une part, et le rejet des opérations sur les axes en surconsommation d'autre part.

La CRI et l'AG répondent de concert que l'objectif à ce stade est de mettre l'accent sur les indicateurs et OS en besoin par des actions de communication ciblées sans pour autant écarter de projets. Toutefois cette stratégie implique d'être réactif, en fonction de l'évolution de la conjoncture des projets et du vivier, et de renforcer certains outils tels que se doter de critères communs plus sélectifs pour les fiches pré-projets. Il s'agit d'éviter d'instruire de bout en bout des dossiers qui seraient rejetés par le partenariat en pré-comité.

La Région AuRA ajoute que l'approche de la fin de la programmation va conduire naturellement à ne retenir que des projets plus courts et moins coûteux.

2. Préparation de la future programmation « post 2020 »

L'AG informe les membres du pré-comité du lancement formel de la préparation des programmes pour la période 2021-2027 par la tenue d'une journée de présentation et d'échanges le 2 octobre sur les fonds européens en Bourgogne-Franche-Comté, en présence de la Présidente du Conseil régional et d'un représentant de la Commission Européenne. Début 2019 démarrera une phase de diagnostic, réalisé à la fois par l'AG et la Commission, dans une logique inter fonds, afin de construire la future programmation.

Tout en comprenant la logique inter fonds, la CRI rappelle l'importance d'organiser la préparation du futur programme en prenant en compte la spécificité d'Interreg.

La CRI précise qu'un premier calendrier de préparation d'Interreg VI a été avancé avec la Confédération. Un premier document devrait être préparé pour juillet 2020 sous réserves de l'avancée des discussions et des travaux avec l'Autorité de gestion d'ici là.

La CRI informe les membres de la cellule d'appui que, sur initiative de la Confédération, en lien avec les différentes coordinations régionales Interreg, a envoyé en juillet dernier un courrier à la Commission européenne énonçant la position de la Suisse sur les propositions de règlements pour la politique de cohésion 2021-2027. Ce courrier confirme la volonté de poursuivre la participation aux divers programmes transfrontaliers auxquels elle est partie prenante. Le courrier, que la CRI partagera avec les partenaires, exprime également un désir de voir les spécificités des territoires transfrontaliers mieux prises en compte, et soutient la perspective de développer un volet « petits projets ».

3. Point sur l'évaluation pluri-axes

L'AG évoque les entretiens que les membres de la cellule d'appui ont eus avec la société EDATER mandatée par le Conseil régional pour évaluer la mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse. A ce stade, tous les entretiens sont terminés et le processus de rédaction du rapport avance bien. L'enquête diffusée en ligne par l'évaluateur auprès des porteurs a eu un taux de réponse très satisfaisant de 44%.

Ce qui ressort des premiers retours est que le programme a de solides bases, une vraie dynamique collaborative, et que les acteurs du territoire y sont fortement attachés.

Une restitution de l'enquête par l'organisme évaluateur aura lieu le 18 octobre avec le comité de pilotage de l'étude dans les locaux du Conseil régional à Besançon. A la demande du canton de Vaud, l'AG précise que cette restitution est bien sûr ouverte à l'ensemble des membres du partenariat qui souhaiteraient y assister.

4. Communication : actions à venir

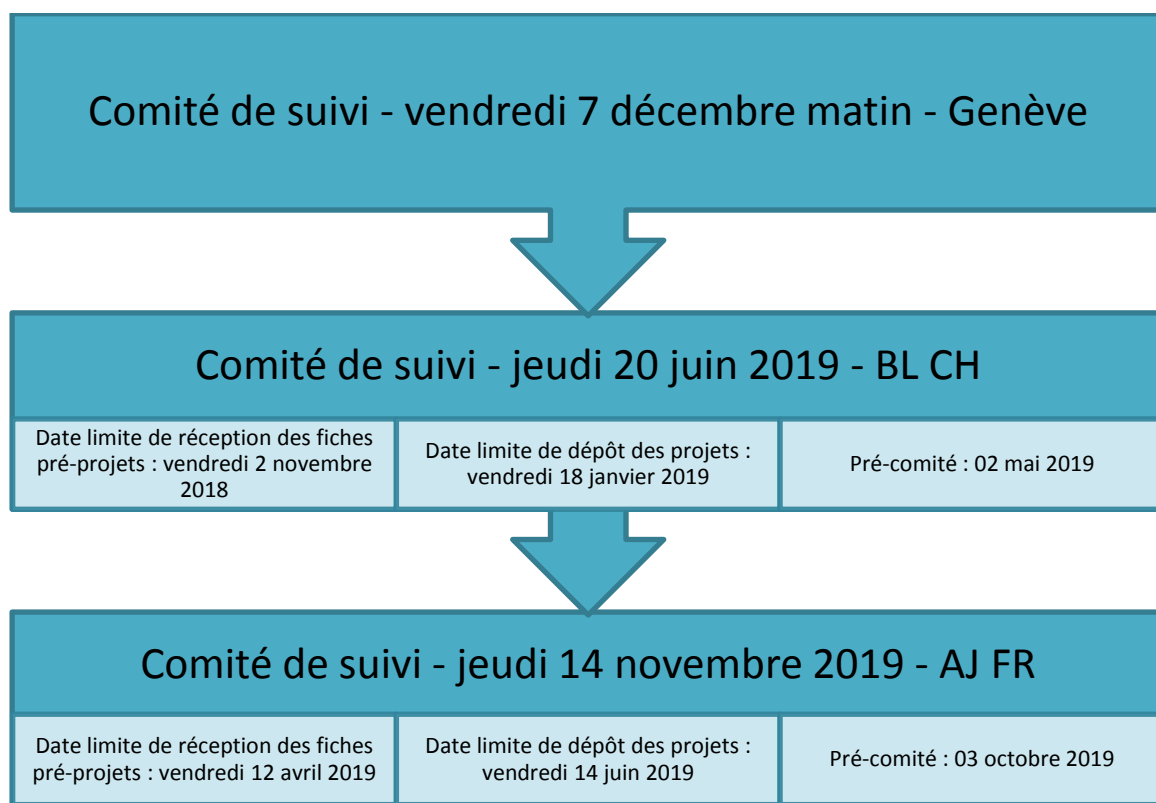
L'AG annonce aux membres de la Cellule d'Appui les différents événements et actions à venir au sujet de la communication sur le programme Interreg :

- L'édition d'automne 2018 de la lettre d'information du programme Interreg est en cours de préparation ; tous les chefs de file bénéficiant d'un co-financement ont été sollicités pour apporter une contribution en termes d'actualités
- La finalisation des fiches projets synthétisant les principales informations sur les projets programmés et leur mise en ligne imminente
- Une action visant à créer et diffuser des petites vidéos portant sur les témoignages de porteurs de projets
- La tenue le 4 décembre 2018 du séminaire national Coopération Territoriale Européenne des Interreg en France, à Besançon, sous l'égide du CGET, de l'association Régions de France et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.
- Une reconsidération du secteur géographique visé par les expositions qui se tiendront dans le cadre du Joli Mois de l'Europe (JME) en mai 2019, l'expérience de panneaux en gares ferroviaires de Besançon et Dijon n'étant pas totalement concluante (viser des lieux plus proches de la frontière ?).

La Région AuRA qui a, elle aussi, été sollicitée par le CGET pour faire remonter des fiches décrivant quelques projets en vue du séminaire du 4 décembre, s'interroge sur le mode de sélection des projets à retenir pour le programme. L'AG précise qu'elle privilégie trois ou quatre projets AJ/BL.

La CRI précise que le plan de communication pour l'année 2019 sera complété à l'aune des décisions qui seront prises par le Comité de Suivi du 7 décembre 2018. La représentante de la CRI avance la possibilité d'organiser un événement afin de valoriser et capitaliser les résultats d'Interreg V et en vue de faire une concertation grand public sur le prochain programme

5. Calendrier



Considérant que le comité du 7 décembre se tiendra à Genève, la CRI propose d'inverser la répartition géographique des comités suivants et que le prochain se tienne dans l'arc jurassien français [NDLR à Besançon ?], proposition qui reçoit l'assentiment général. Il est alors envisagé d'organiser le comité du 14 novembre 2019 à Tramelan.